

Compte rendu de la 55^{ème} Assemblée générale de DSNE du 13 mai 2023 Maison des associations – Le Tallud

Nombre de participants : 33 adhérents présents (31 avec droit de vote et 2 nouveaux adhérents 2023, sans droit de vote) et 21 pouvoirs.

Accueil des participants. Mise à jour des cotisations, enregistrement et vérification des droits des votants et des pouvoirs de vote.

Ouverture de l'Assemblée à 14h00. Après avoir excusé les personnalités invitées et absentes, Anne Faucher, membre du bureau en charge de la vie des instances, remercie de leur présence les adhérents et invités. Elle informe l'assemblée de la présence de Delphine Batho, députée de la circonscription, de Didier Voy, maire du Tallud et d'Olivier Cubaud, président du Syndicat mixte de la Vallée du Thouet. Plusieurs invités sont excusés.

▪ Intervention du bureau

Intervention d'Anne Faucher

Bonjour,

Nous avons le plaisir de tenir notre assemblée générale aujourd'hui dans cette salle de la Maison des Associations du Tallud. La municipalité qui nous accueille œuvre depuis plusieurs années pour une meilleure prise en compte de la biodiversité en travaillant sur divers projets notamment dans le cadre de la Trame Verte et Bleue : rédaction d'un plan d'action TVB avec le CPIE, éco pâturage, inventaire des haies, havre de paix loutre, pose de gîtes et conventionnement en refuge chauves-souris et, comme vous l'avez découvert lors de la sortie nature ce matin, effacement du plan d'eau pour permettre au Thouet de retrouver son lit et ainsi recréer une zone humide. Il était donc particulièrement légitime de choisir cette commune pour notre assemblée générale annuelle.

Merci à vous tous d'être présents aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, les représentant.e.s des associations et institutions partenaires, les adhérent.e.s et les salarié.e.s de Deux-Sèvres Nature Environnement.

En termes de vie associative, 2022 a été une année de reprise après 2 années marquées par la crise sanitaire et par le dossier des réserves de substitution.

Notre nouvelle organisation de gouvernance collective et d'ouverture des commissions aux adhérents s'est révélée pertinente et efficace.

L'envie de soutenir Deux-Sèvres Nature Environnement est sans doute la première raison d'adhérer à l'association mais au-delà des 62 nouveaux adhérents qui nous ont rejoints, nous avons constaté une forte envie de participer.

Participer aux réunions de commission, en particulier à la commission environnement et ses groupes de travail, participer aux chantiers participatifs qui connaissent le succès, participer à l'élaboration du 3^{ème} projet associatif dont je vous parlerai tout à l'heure, participer au conseil d'administration en tant qu'invité.e, participer aux assemblées générales qui ont été organisées dans l'année... les nouveaux adhérents n'ont pas hésité à s'engager !

Rien ne vaut les rencontres et les échanges en direct comme aujourd'hui et nous n'abandonnerons pas ces occasions pleines de richesse et de convivialité.

Mais les outils numériques permettent aux adhérent.e.s éloignés de Niort d'être présents aux réunions de commission, de débattre sur leurs attentes dans le projet associatif, de voter en ligne lors des AG consacrées à un seul dossier comme ce fut le cas en octobre pour l'adoption du projet associatif et en décembre pour la désignation du commissaire aux comptes.

Aussi, pour les réunions de commission, bureau et conseil d'administration, nous combinons les deux façons de travailler, en présentiel et à distance et avec un peu d'organisation et de discipline, le travail est fructueux !

Sans les réunions par visio, nous n'aurions pas pu avoir depuis septembre, 6 invité.e.s au conseil d'administration dont 4 d'entre eux se présenteront à vos suffrages tout à l'heure pour devenir administrateurs.

N'hésitez donc pas à nous rejoindre pour découvrir les multiples dossiers dont nous discutons en CA et peut-être, à votre tour, franchir le pas pour participer aux réflexions et décisions sur l'activité de notre association.

Les moyens de fonctionnement sans lesquels nous ne pourrions pas mettre en œuvre nos projets et décisions, c'est Pascale qui s'en occupe et je lui passe la parole.

Intervention de Pascale Jean Dit Berthelot

Merci Anne pour cette transition ! Les moyens de fonctionnement, ce sont bien entendu la mise en œuvre de l'utilisation des logiciels informatiques nombreux et variés.

Si j'en cite quelques-uns, ce sont le drive, les sites internet, zoom, mailchimp, les réseaux sociaux, les framadates, framalists, framaforms, le Sum'up, et le petit dernier Bénévalibre, arrivé en 2022 qui nous permet de recenser les heures de bénévolats que vous avez effectuées pour DSNE.

En 2022, 17 bénévoles ont utilisé Bénévalibre et c'est plus de 3 300 heures que nous avons recensées puis valorisées suivant les barèmes imposés. Le montant total représente 78 000€ et il figure sur les comptes de l'association. Ce qui permet de mettre en évidence le poids du bénévolat dans la réalisation de projets.

17 bénévoles c'est bien mais peu en même temps car nous savons que vous êtes beaucoup plus à donner de votre temps pour l'association. Je suis là aussi pour vous accompagner dans l'appropriation de ce logiciel.

Je remercie au passage Alexia Garnier, qui a largement contribué à la mise en œuvre des logiciels que je vous ai cités. Par nos contacts fréquents et nos échanges d'informations, nous avons pu former un binôme qui permettait d'assurer la continuité de service quand l'une s'absentait.

Les moyens de fonctionnement, ce n'est pas que des logiciels, c'est aussi du matériel et en particulier, celui des stands.

Notre association, comme le montrent les différents rapports d'activité, a un champ d'action extrêmement vaste et essayer d'en présenter un résumé sur une table de 2m de long, c'est souvent un casse-tête. Là aussi, on y a travaillé et on travaillera encore en 2023 pour organiser tout cela et faire en sorte que ce soit un plaisir pour un bénévole de tenir un stand DSNE !

J'en profite pour faire un appel : venez tenir un stand même une seule fois dans l'année rien que pour passer un bon moment !

Intervention de Magali Migaud

Bonjour,

Comme l'a souligné Anne, la commission environnement s'est ouverte aux adhérents en 2022. Nous sommes actuellement 10 à nous réunir une fois par mois (9 réunions en 2022).

Cette commission a plusieurs rôles pour l'instant :

- Elle se réunit en amont des Conseils d'administration et permet d'étudier des dossiers ou des documents et de donner des avis pour faciliter les décisions prises en CA.
- Elle permet de travailler sur des positionnements de notre association sur des thèmes d'actualité en lien avec la préservation de l'environnement. Les représentants de DSNE qui siègent dans les différentes instances départementales peuvent ainsi porter notre parole.

Sur des thèmes très spécifiques : eau, énergie renouvelables, déchets, des groupes de travail ont été constitués ce qui nous permet d'approfondir un sujet en fonction de l'actualité dans notre département.

Comme l'a dit Anne, la pandémie a eu quelques aspects « positifs », nous avons pu expérimenter les réunions à distances en visio. Cet outil a permis aux adhérents éloignés de Niort de participer plus facilement aux réunions et de limiter notre empreinte carbone.

J'ai dit que cette commission avait plusieurs rôles « pour l'instant » car nos échanges sont toujours très enrichissants et nous coconstruisons ensemble de nouveaux outils (pour les compte rendus) ou de nouveaux projets : un groupe « eau » s'est constitué pour proposer une formation sur ce thème.

Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez nous rejoindre dans cette commission ou dans les groupes de travail.

Je laisse la parole aux référents de « Sentinelles de la Nature » qui eux aussi travaillent sur de nouveaux outils qui permettent à notre association d'être innovante en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Intervention Christian Dupuis

Sentinelles de la Nature

DSNE est référent départemental sur le dispositif Sentinelles de la nature depuis début 2022.

Au cours de l'année 2022, nous avons reçu 76 signalements concernant des atteintes à l'environnement et 7 concernant des actions positives sur l'environnement.

Une majorité des dossiers concerne des dégradations de haies, des dépôts de déchets et atteintes à des espèces protégées assez bien répartis sur l'ensemble du territoire Deux-sévrien.

Avec l'aide d'un juriste de FNE NA, nous assistons les sentinelles pour traiter les alertes en relation avec les autorités compétentes, nous considérons l'objectif atteint dans seulement 30% des cas. Les plus significatives sont diffusées sur le site national.

Une campagne sur la pollution lumineuse nocturne a été menée fin 2022, avec des maraudes dans les principales villes des Deux Sèvres.

Nous avons sensibilisé plus de 130 enseignes aux graves effets de cette pollution sur la faune et la flore.

Trésorerie et finance

Un exercice assez difficile avec un résultat négatif de -15000 €, le détail des comptes sera présenté au cours de l'AG.

Nous avons commencé l'exercice avec une trésorerie de 83000 €, nous le terminons à un niveau pratiquement identique de 94000 €, cette trésorerie disponible est insuffisante car elle ne couvre qu'un peu plus d'un mois de dépenses courantes.

Nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de trouver des projets avec des financements publics qui couvrent correctement nos coûts de production.

Un audit financier a été réalisé courant 2022 par un expert-comptable du cabinet TGS, les conclusions nous donnent des pistes d'amélioration de la gestion de l'association.

Conclusion d'Anne Faucher

Nicolas va vous présenter tout à l'heure le Rapport d'activités complété par le rapport naturaliste.

Ils sont le reflet de l'activité des bénévoles et des salariés et marquent le rôle essentiel de Deux-Sèvres Nature Environnement dans notre département en matière de préservation de la biodiversité et de diffusion des connaissances auprès d'un large public grâce aux projets menés avec les collectivités, les agriculteurs, les entreprises, les associations, les établissements scolaires...

Merci à nos partenaires associatifs, institutionnels et financiers pour leur engagement à nos côtés dans cette ambition d'un monde vivant plus respectueux des êtres humains et de leur environnement.

Et merci à nos salariés et à nos bénévoles pour leur implication au quotidien dans ce travail colossal et parfois décourageant face à un système qui ignore (ou veut ignorer) trop souvent les impacts de ses activités sur la faune et la flore et, in fine, sur l'Humanité.

▪ Parole aux élus

M. Didier Voy, maire du Tallud, est heureux d'accueillir Deux-Sèvres Nature Environnement pour son assemblée générale. Le travail accompli par la commune est le résultat d'une volonté politique associée à l'investissement d'Olivier Cubaud, 1^{er} adjoint et président du SMVT ainsi que de Christian Vogel, adjoint chargé des travaux, avec l'aide de DSNE. Il souhaite insister sur l'importance des haies dans le paysage de la commune qui plait aux habitants et engage tous les maires à agir devant le procureur dès qu'une haie est menacée de destruction.

Nicolas Gamache, conseiller régional d'opposition et maire des Châteliers, se réjouit du tissu associatif remarquable dans les Deux-Sèvres en matière d'environnement avec le CPIE, le GODS, Bocage Pays Branché, Prom'Haies et bien sûr Deux-Sèvres Nature Environnement. Il souhaite apporter son témoignage au sujet des haies puisque dans sa commune, la mairie a dû aller au tribunal pour faire condamner deux agriculteurs qui ont détruit sur une zone classée des haies et enlevé des chirones. La procédure dure depuis 4 ans, les agriculteurs ont été condamnés mais DSNE et le GODS ont été déboutés ce qui est incompréhensible. Il souhaite également remercier DSNE d'avoir réagi à sa sollicitation pour intervenir sur l'importance des haies et du bocage dans un reportage sur FR3.

Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres, salue le travail de la commune du Tallud et de DSNE à une période où on ne sait plus où donner de la tête avec des décisions inédites au niveau national et notamment avec l'attaque frontale contre l'environnement au niveau européen mais aussi, avec des textes inquiétants qui s'annoncent sur l'irrigation, les pesticides, la politique agricole. Les réactions peuvent être le découragement mais également une détermination supplémentaire. Chacun a sa place dans l'action collective, pour travailler avec les communes sur des projets utiles à l'environnement, élargir le public avec des actions d'éducation et de formation. Elle approuve

l'appel des élus pour la paix et l'arrêt des travaux avant des assises de l'eau qui rejoint les réflexions en cours sur les haies, les prairies, l'arrêt des pesticides. Il faut s'engager sur des solutions nouvelles, porteuses d'avenir, et des actions positives sur les territoires.

Olivier Cubaud, pour le SMVT, veut, face à un tableau plutôt noir, mettre en valeur un aménagement positif sur la Vallée du Thouet, qui avec une renaturation a permis à la biodiversité d'exploser et à des espèces de réapparaître. Le travail avec le CPIE avec les habitants a été particulièrement important et avec DSNE, nous souhaitons continuer à être partenaire en tant que signataire du prochain contrat sur le Thouet. Il invite les personnes qui n'ont pas suivi la visite de la matinée à celle organisée par la commune à 17h30 en compagnie de Nicolas Cotrel pour DSNE.

▪ **Validation des comptes-rendus d'assemblée générale**

Désignation des scrutateurs : Anne Faucher demande s'il y a des volontaires pour être scrutateurs au moment des différents votes. Solène Moreau et Christophe Blouin se déclarent volontaires. Il n'y a pas d'opposition de l'assemblée.

Compte rendu de l'AG du 7 mai 2022 : le compte rendu est validé à l'unanimité

Compte rendu de l'AG du 23 octobre 2022 sur l'approbation du projet associatif : le compte rendu est validé à l'unanimité

Compte rendu de l'AG du 9 décembre 2022 sur la désignation du commissaire aux comptes : le compte rendu est validé à l'unanimité

▪ **Rapport d'activité 2022**

Anne Faucher commente les diapos présentant la vie associative

- **Adhérents :** 320, dont 62 nouveaux
- **Projet associatif :** écriture de notre vision, des missions et mise à jour de nos objectifs opérationnels
- **Gouvernance collégiale :** mise en place en février 2022
- **Articles de presse :** 190 articles et 250 post Facebook valorisant les actions de DSNE
- **Equipe :** 11 salariés, 1 service civique, 3 stagiaires

Nicolas Cotrel, directeur de l'association, demande aux salariés présents, dont plusieurs nouveaux depuis la dernière AG, de se présenter.

- Alexandre Langlais, chargé de mission mammifères et particulièrement des chauves-souris
- Christophe Blouin, chargé de mission Education à l'Environnement et au Développement Durable, qui assure les animations scolaires ainsi que des animations grand public
- Marc Bruneau, chargé de mission entomologie, herpétologie et bivalves, en charge du projet Mares
- Vincent Le Boullec, chargé de mission entomologie et herpétologie
- Emilien Brabant, chargé d'étude Chiroptères et Amphibiens, en CDD
- Alexandre Boissinot, conservateur de la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins
- Solène Moreau, assistante de gestion administrative et comptable
- Clara Schnapper, chargée de communication vie associative pour un mi-temps et chargée de coordination des projets biodiversité pour l'autre mi-temps

Nicolas Cotrel excuse l'absence de Ludovic Rolland, de Paul Cousin, et de Stéphane Barbier.

Anne Faucher poursuit la présentation avec le Livret d'accueil des bénévoles, créé en 2022, qui présente sous forme de fiches les différentes possibilités de bénévolat au sein de l'association.

Elle rappelle également les différentes commissions du conseil d'administration ouvertes aux adhérents qui se réunissent soit en visio, soit en visio combinée au présentiel, ce qui permet la participation des adhérents les plus éloignés :

- La commission Communication Vie associative, la plus ancienne, qui prépare les outils de communication interne et externe, le matériel pour les stands et organise la présence aux manifestations
- La commission Environnement qui comprend plusieurs groupes de travail (eau, déchets, énergies renouvelables...)
- La commission Ressources Humaines qui travaille sur les différents dossiers concernant la fonction d'employeur
- La commission Biodiversité qui se met en place avec notamment des groupes de travail Chantiers participatifs, Aires Protégées, Carnivores et Accueillir la biodiversité chez soi dont plusieurs pilotes sont présents aujourd'hui.

▪ **Actions pédagogiques**

Nicolas Cotrel présente les chiffres et événements des actions pédagogiques 2022 :

- 180 interventions, 1900 personnes sensibilisées
- 20^{ème} année du calendrier inter-associatif
- 11 projets pédagogiques avec le territoire
- 63 sorties dont 16 formations
- Lancement d'un programme de formations sur diverses thématiques

▪ **Actions environnementales**

Magali Migaud commente les actions environnementales :

- 10 dépositions aux enquêtes publiques dont 6 défavorables
- Plus de 150 commissions avec un représentant DSNE
- 83 signalements Sentinelles de la Nature
- 1^{ère} campagne de Sentinelle de la Nuit
- Reconduction de nombreux programmes Eau

▪ **Gestion d'espaces naturels**

Nicolas Cotrel rappelle l'important travail réalisé sur la Réserve Régionale du Bocage des Antonins avec 79 opérations de gestion, 2300 taxons (espèces et sous-espèces) recensés et un projet de Maison de la Réserve pour les deux années à venir.

Par ailleurs un groupe de travail dédié composé de bénévoles a réalisé 6 chantiers participatifs en 2022.

▪ **Expertise biologique**

Nicolas Cotrel présente les 9 projets régionaux de connaissance et de conservation dans lesquels DSNE a été engagée en 2022 : les mares, les Znieff, les Chiroptères prioritaires, le plan d'action Chiro, les micro-mammifères, les amphibiens et reptiles, les plans de conservation papillons et libellules, les bivalves.

DSNE a expertisé 9 sites CEN NA, partenaire important de DSNE, sur 252 hectares prioritaires.

Un important programme a été déployé pour inventorier et valoriser 9 fermes soit 1 050ha et 3 forêts sur 1 100 ha de Gâtine et Haut Val de Sèvre.

5 collectivités et 9 entreprises ont été accompagnées dans la gestion de leurs espaces verts.

Le rapport d'activités 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

François-Marie Pellerin demande la parole pour expliquer son vote sur le rapport d'activités 2022.

En préalable, il indique avoir particulièrement apprécié la sortie du matin qui a mis en valeur une action concrète sur les milieux et se réjouit de constater combien la biodiversité a repris rapidement le dessus.

Il fait la déclaration suivante :

« Tout d'abord, **je m'exprime ici à titre strictement personnel comme adhérent à Dsne, en dehors de tout mandat associatif.** Catherine Tromas, ancienne présidente de DSNE, absente ce jour, partage mon analyse et s'associe à cette prise de parole.

Je suis encore une fois bien ennuyé car si ce rapport d'activité est dense et de forme agréable, une part de l'activité nous impliquant nous a semblé mal restituée cette année.

Nous considérons que notre démission s'ajoutant au départ de Yanik est un évènement majeur dans la vie de dsne. Vous vous souvenez que cette décision nous a été vraiment difficile.

Il me semble qu'il est assez rare dans une association de la dimension de Dsne, que *l'ensemble des anciens président-e-s et des référents* sur des sujets aussi sensibles que « eau et agriculture » démissionnent collectivement.

1) Or l'information a été passée sous silence au sein de l'association, il a fallu attendre le Rapport d'Activité de ce jour pour qu'elle soit mentionnée.

Selon moi, elle n'entraînait pas simplement une « *transition délicate entre anciens et nouveaux* » comme il est dit mais une *véritable rupture et une reconstruction de l'expertise* et de la considération acquise dans ces domaines difficiles. C'était un choix assumé par le CA et son bureau, et en cela il est légitime. Mais l'évènement aurait dû être porté à la connaissance des adhérents.

En plus, non pas le 'non-dit' mais le 'presque-dit' si je me fie aux citations du dernier article du C.O. du 7 mai, ne plus participer aux instances du '*protocole d'accord pour une agriculture durable*' était aussi une manière d'éviter les débats internes, forcément douloureux et clivants.

Je ne peux m'empêcher de citer la lettre *Indignation* » de Y. Maufra du 8/12/2022 :

« ... *Le lobbyisme de BNM chamboule les représentants élus, fracture les conseils municipaux, impacte la famille, les amis, les assos.* »

Et j'ai été sincèrement sensible à cette *recherche de sérénité*, probablement de bonne foi et exprimée notamment par l'équipe salariée.

Mais à quel prix !

Au vu des débats de l'époque, je ne suis pas certain que les 2/3 des votants à la dernière AG en aient tous mesuré l'impact, partagés entre les opposants 'de toute façon' au protocole et ceux que la lenteur et les faiblesses¹ du projet indisposaient et qui montraient ainsi leur vif mécontentement.

Il y avait une autre voie, certes plus difficile, pour acquérir cette sérénité tout en ne masquant pas un débat nécessaire sur un sujet si complexe.

2) Or, selon nous, le communiqué de presse de dsne du 23 novembre 2022 a clairement *marqué une inflexion du positionnement de l'association*. DSNE rejoignait la cohorte des opposants, *ce qui est totalement son droit si le CA en a débattu*, tout en continuant de se priver des moyens de son expression en ne participant pas aux instances, contrairement aux associations non signataires.

¹Diagnostic unanimement partagé

Le cumul de ces 2 constats a motivé notre intervention que seul le C.O.² a relaté dans son édition du 12 décembre.

En retour après quelques échecs pour caler une date de rencontre 'physique', nous recevions un courriel le 3 mars 2023 portant entre autres une sorte d'injonction surprenante :

- *il [le CA] a été pris acte de votre désaccord déjà exprimé au cours de la dernière assemblée générale*
- *il [le CA] souhaite qu'il n'y ait plus d'expression publique sur ce sujet dans la presse*
-

Je ne vous cache pas à la fois notre étonnement car cela ne ressemble pas à la conduite habituelle des membres du bureau, ni notre irritation car il ne nous semble pas que tous les adhérents, voir certains membres du CA soient soumis aux mêmes exigences qui nous sont imposées.

Aussi, je m'abstiendrai »

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

▪ **Rapport financier 2022**

Christian Dupuis, trésorier, présente les comptes et bilan de l'exercice 2022.

Produits d'exploitation :

Cotisations : correspond aux adhésions et dons ; en augmentation de de 1500 €

Vente de biens : correspond aux ventes de livres (la colonne 2021 est vierge car comptabilisation différente sur cet exercice)

Vente de prestations de service et concours public et subventions d'exploitation : la somme de ces deux lignes correspond à 90% au chiffre d'affaires réalisé par l'équipe salarié de DSNE. Si on note des écarts importants sur chacune de ces lignes on constate que le total du réalisé 2022 est équivalent au total 2021. Le total des produits de 647 K€ est pratiquement équivalent à celui réalisé en 2021.

Charges d'exploitation :

Achat de marchandises : correspond à l'achat de livres

Autres achats externes : en augmentation de 19 K€ dont 12 K€ sur les honoraires (CAC, Audit Financier, projet associatif)

Impôts, taxe et versement assimilés : en augmentation de 10K€ sur le poste formation

Salaires et traitements : en augmentation de 24 K€ - un salarié en CDI en plus

Charges sociales : augmentation en correspondance avec la ligne précédente

Dotations aux provisions : en augmentation de 16 K€ dont 12 K€ pour une provision pour créance douteuse (Facture impayée d'une autre association)

Le total des charges d'exploitation est de 661 K€ en augmentation de 78 K€

En conclusion, les produits 2022 sont restés stables alors que les charges ont augmenté de 13%, le résultat d'exploitation est donc négatif de 13 K€.

Produits et charges financières :

Les produits correspondent aux intérêts perçus sur les comptes (livret A et compte sur livret)

Les charges correspondent aux intérêts des emprunts contractés pour l'achat de véhicules.

Produits et charges exceptionnels :

Le montant des charges exceptionnelles a été relativement important sur plusieurs exercices précédents, un des objectifs de 2022 était de réduire drastiquement ce poste qui pesait lourdement sur le résultat.

L'objectif est atteint, le montant des charges est passé de 55 K€ en 2021 à 12 K€ en 2022.

²Nous nous sommes assurés oralement que la NR avait bien reçu l'information

Le résultat d'exploitation total est de -15 814,07 €

Contributions volontaires en nature :

Ce poste de 78 K€ a augmenté de 23 K€.

Ce montant n'a pas d'effet sur le résultat d'exploitation.

Il correspond à la valorisation des travaux réalisés gratuitement par les bénévoles pour le compte de DSNE, sans cette contribution, les charges de DSNE seraient augmentées d'autant.

En 2022 les bénévoles ont utilisé le logiciel Bénévalibre pour enregistrer les heures travaillées pour le compte de DSNE, le bureau de DSNE encourage tous les bénévoles à saisir les temps passés sur ce logiciel.

Commentaires sur le bilan :

Actif :

Actif immobilisé :

La variation est liée à l'acquisition de véhicules et des installations du parcours de la RNR.

Actif circulant :

Le poste Créance client de 252 K€ est en augmentation de 29 K€, poste important qui produira des rentrées de trésorerie début 2023.

Disponibilités : Correspond à la trésorerie disponible à fin 2022. Montant pratiquement équivalent à celui de 2022, mais qui reste largement insuffisant car il ne couvre que 1,5 mois de fonctionnement.

Passif :

Fonds propres : la variation correspond à l'intégration du résultat de 2022.

Dettes : Montant de 303 K€ pratiquement identique à 2022.

Un total de bilan en légère diminution mais qui reste solide

Madeleine Liaras intervient pour regretter le terme de « charges salariales » auquel elle préfère celui de « cotisations sociales ».

Mikaël Hugonnet, commissaire aux comptes, se présente à l'assemblée générale puisqu'il intervient pour la première fois auprès de Deux-Sèvres Nature Environnement. Si généralement, le CAC n'est pas désiré, il est toutefois apprécié et utile et il espère que ce sera le cas avec DSNE. Son intervention répond à une obligation légale, car DSNE a dépassé un certain montant de ressources publiques et il a la charge de vérifier le respect des règles d'utilisation de l'argent public. Il est prestataire de DSNE qui le paie en tant que prestataire mais il travaille pour les tiers, adhérents, salariés, clients, financeurs en particulier les financeurs publics. Il vérifie en particulier l'existence de conventions correspondants aux projets financés, l'utilisation des subventions pour la réalisation des actions prévues dans les conventions et leur comptabilisation sur les différentes années de la convention. Le mandat porte sur 6 exercices et est en gage de sécurité pour les tiers. Devant l'assemblée générale des adhérents, il donne son opinion sur les comptes et bilan sous forme d'opinion sur la transparence et l'image fidèle des opérations comptables et du patrimoine.

Pour l'exercice 2022, son opinion est que les comptes sont transparents et reflètent fidèlement les opérations. Les fonds propres qui correspondent au patrimoine sont de 266 K€ de fonds de roulement soit 4 mois de réserves, ce qui est bien. Mais la trésorerie a une couverture des charges d'exploitation d'un mois et demi, c'est trop peu. Il faut faire fonctionner l'association alors qu'il y a des créances et des subventions non perçues. La structure est fiable et solide ce qui permet la pérennité de l'association et son opinion est la certification des comptes sans réserve.

Pour les conventions réglementées qui concernent les opérations entre l'association et sa gouvernance qui doivent être signalées au CAC, il n'y en a pas pour cet exercice.

Richard Tajasque s'interroge sur la mobilisation ou non des fonds propres en cas de difficultés.

Mikaël Hugonnet explique les résultats successifs depuis la création de l'association ont permis d'avoir 266 K€ en fonds propres (ou associatifs) mais qu'en face, la trésorerie n'est que de 100K€, il manque 166 K€ non perçues et c'est l'association qui fait le banquier pour les créanciers et financeurs. Comment diminuer cette somme ? il faut faire rentrer l'argent plus vite !

Christian Dupuis indique que les conventions ont été modifiées pour avoir, en plus de 50% à la commande et le solde après le rapport, un 3^{ème} point de financement à la fin de la collecte des données.

Richard Tajasque demande si on a l'espoir de récupérer les 23K€ de créance douteuse.

Nicolas Cotrel répond que ce n'est pas certain car le projet concerné devait être financé par des fonds européens, qui a donné tardivement les règles de justification, et suite à des risques pris par l'association porteuse du projet.

Richard Tajasque demande également le montant des subventions de fonctionnement pour DSNE.

Nicolas Cotrel précise qu'elles sont très peu importantes : la ville de Niort verse 1 000 € et la région verse sur 3 ans, 21 000 € en aide à la création d'emploi en CDI. Les subventions sont dédiées à des projets, majoritairement financés par la Région, et de façon très symbolique par le Département. Depuis plusieurs années, les sources de financement ont été diversifiées notamment avec les Agences de l'eau. Pour la RNR, Alexandre Boissinot a la charge de rechercher 30% du budget restant de la RNR qui est financée à 70% par la Région.

Jean Collon ne comprend pas qu'on parle de subventions alors que DSNE est un prestataire en fait.

Nicolas Cotrel différencie deux types de projets : les projets associatifs créés par DSNE, PCN, FNE NA et CEN qui sont subventionnés directement et les prestations qui répondent à une commande des collectivités, du CEN et des syndicats de rivières et qui se font généralement par appel d'offres ce qui n'est pas dans l'ADN de DSNE !

Klaus Waldeck ajoute que DSNE ne choisit pas le terme « subvention » qui est un terme comptable. PCN pour sa part coordonne les projets subventionnés et sert d'intermédiaire entre les associations départementales et les financeurs, et si besoin, règle les associations membres avant d'avoir obtenu le financement.

Nicolas Cotrel remercie l'expert-comptable, le commissaire aux comptes et Solène qui est chargée de la comptabilité.

Anne Faucher demande à l'assemblée d'adopter les deux résolutions proposées :

- L'assemblée générale approuve les comptes et bilan de l'exercice 2022 faisant ressortir un résultat déficitaire de -15 814 € et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de -15 814 € aux fonds associatifs les portant de 243 768 € à 227 954 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

▪ **Suivi du 2^{ème} projet associatif 2023-2025**

Les nouveaux statuts prévoient que le suivi du projet associatif fasse l'objet d'une information à l'Assemblée générale.

Anne Faucher, avant de présenter le 3^{ème} projet associatif adopté par l'assemblée générale du 23 octobre 2022, rappelle les orientations du 2^{ème} projet associatif 2018-2022 :

1. Développer l'axe environnemental et consolider l'axe naturaliste
2. Renforcer et diversifier les partenariats dans la conduite des projets et élargir les publics rencontrés
3. Dynamiser la vie associative en renforçant les liens entre adhérents, bénévoles, salariés et administrateurs.
4. Communiquer, échanger, sensibiliser, promouvoir et valoriser les connaissances, les projets et les propositions de l'association

Le bilan fait par le bureau était le suivant :

- Pas d'actions concrètes déclinées dans les orientations → Difficultés pour l'évaluation
- Période perturbée par le dossier « Protocole d'accord » et par la crise sanitaire
- Orientations partiellement ou pas réalisées, peu d'orientations entièrement réalisées

Pour l'élaboration du 3^{ème} projet associatif, le conseil d'administration a décidé de demander à bénéficier d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) déposée auprès de France Active début 2022. L'accord a été donné pour des intervenants qualifiés et une prise en charge financière de 60 à 75% de l'intervention (5K€).

Le bureau a rédigé un cahier des charges à partir du bilan fait du 2^{ème} projet associatif et du questionnaire auprès des adhérents réalisés en 2021. La demande pour le 3^e projet associatif était d'avoir un projet construit collectivement, réaliste, opérationnel et évaluable avec comme objectifs internes : résilience, cohésion, vision commune, priorisation, une déclinaison opérationnelle propre à l'axe biodiversité et objectifs externes : rendre visible notre action, nos priorités et nos moyens d'action ...

Nous avons été accompagné par Nathalie Labarre qui a proposé une méthode de travail basée sur la sociocratie soit une communication coopérative et des outils d'intelligence collective, une démarche participative avec le Conseil d'administration, les adhérents, les salariés, les partenaires pour aboutir à un projet associatif constitué d'une vision, des missions et des orientations stratégiques qui ont été adoptées par l'AG organisée en octobre avec une réunion visio et un vote en ligne (participation : 30,3% - pour : 93,3% - abstention : 6,7%). La durée retenue est de 3 ans soit de 2023 à 2025

Notre vision :

- **DSNE porte le projet d'un monde** où les activités humaines se font dans le respect des équilibres naturels et en conscience du lien de connexion entre tous les êtres vivants.

- **Dans ce monde**, les êtres humains agissent ensemble, en concertation, dans le respect de la diversité des individus et des points de vue.
- **En partageant connaissance et expérience**, ils se mobilisent, individuellement et collectivement, dans une action citoyenne en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Nos missions

DSNE agit en Deux-Sèvres et au-delà, en lien avec les acteurs du territoire, pour

- **Approfondir les connaissances** des espèces et de leurs milieux, afin de les préserver,
- **Sensibiliser par l'échange et animer le débat citoyen**, pour diffuser la connaissance de la nature et de l'environnement, contribuer à la vulgarisation des connaissances scientifiques et aider à la prise de conscience,
- **Intervenir sur les atteintes à la nature et à l'environnement**,
- **Proposer, accompagner et promouvoir des actions visant à protéger la nature et l'environnement**,
- **Animer la vie associative** dans le but de faciliter les échanges entre les personnes, valoriser les connaissances de chacun, faire émerger des projets.

Nos objectifs stratégiques

- Améliorer l'implication des adhérents
- Structurer, clarifier, évaluer l'activité de DSNE
- Optimiser le fonctionnement de DSNE
- Communiquer sur DSNE
- Elargir les publics potentiels

Le groupe projet a élaboré un plan stratégique à partir des objectifs en sous-objectifs qu'il a décliné en plans d'actions avec un responsable opérationnel, des contributeurs, des dates d'échéance. Les actions font l'objet d'un suivi synthétique mensuel à chaque CA, d'un suivi détaillé 2 fois par an au CA et un suivi à chaque Assemblée Générale.

Nous en sommes aux premiers mois de mise en œuvre avec peut-être un peu trop d'optimisme sur le nombre d'actions à réaliser dans le 1^{er} semestre, mais déjà des premiers plans d'action réalisés.

▪ **Renouvellement du Conseil d'administration**

Anne Faucher présente le tiers sortant qui se représente à l'exception de Jean Warnet, pour des raisons de disponibilité professionnelle :

- Céline Bourry
- Christian Dupuis
- Pascale Jean Dit Berthelot
- Magali Migaud

Par ailleurs, parmi les 6 invités au Conseil d'administration depuis septembre dernier, 4 ont décidé de se présenter comme administrateur :

- Joël Bolteau
- Michel Clairand
- Jean-Pierre Georges
- Christian Lavand

A l'exception de Christian Lavand, absent, ils se présentent à l'assemblée et font part de leur motivation pour participer au conseil d'administration.

Les scrutateurs ont dépouillé les votes des adhérents et le résultat du vote à bulletin secret est le suivant

52 votants

- Joël Bolteau : 52 voix
- Céline Bourry : 47 voix
- Michel Clairand : 52 voix
- Christian Dupuis : 52 voix
- Jean-Pierre Georges : 50 voix
- Pascale Jean Dit Berthelot : 52 voix
- Christian Lavant : 51 voix
- Magali Migaud : 52 voix

Tous sont élus administrateurs par l'assemblée générale

■ Cotisations 2024

Le Conseil d'Administration propose de maintenir les montants des cotisations (adhésions) pour l'année 2024 soit :

- Adhésion individuelle : 20€ minimum
- Adhésion familiale : 25 €
- Adhésion à tarif réduit (étudiant, chômeur, ...) : 10 €
- Adhésion association et collectivité : 30€

Les différents montants des cotisations pour 2024 sont adoptés à l'unanimité.

■ Budget prévisionnel 2023

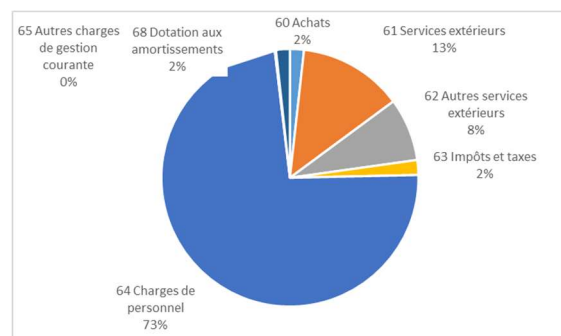
Nicolas Cotrel présente le budget prévisionnel équilibré à **628 178 € (-4%)** et commente les principales tendances.

Baisses : 37 k€ des sous-traitances et 10k€ honoraires

-> services extérieurs : 114k€ à 83k€

Augmentations : 28k€ charges de personnel et 11k€ charges sociales

->charges de personnel : 419k€ à 461k€



Vente de produits finis / études

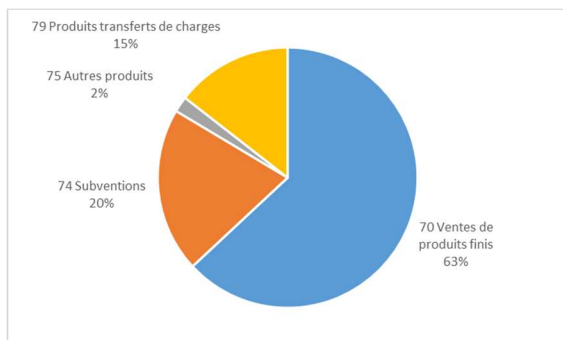
- 30 k€ avec les collectivités
 - 70k€ avec les associations (CEN)
- + 30k€ avec l'Etat (Natura 2000)
+ 37k€ autres (entreprises)
- 21k€ projets subventionnés (reventil)
-> **441k€ à 396k€ (-10%)**

Subventions

- 30k€ Région NA
- + 9k€ Agence de l'eau (0 en 2022)

Transferts de charges

5 à 60€ avec PCN et FNE NA



Projets naturalistes et pédagogiques pour 2023

Nicolas Cotrel présente les principaux projets pour l'année :

- **Les formations naturalistes** : programme pour la 2^{ème} année avec 12 thématiques différentes avec des sessions dans 14 lieux différents sur tout le département
- **Enquête micromammifères de Nouvelle-Aquitaine** : Programme débuté en 2022 sur les rongeurs et insectivores avec Plusieurs objectifs : Améliorer les connaissances sur les espèces du département et lancer la dynamique autour des dissections de pelotes... **Entre 2011 et 2022** : 138 sites à pelotes prélevés et analysés et encore de nombreux lots en attente au local... **2023** : poursuivre pour compléter les nombreuses lacunes géographiques en collectant des pelotes et contribuer à leur identification
- **Reptile Amphibiens Nouvelle Aquitaine (RANA)** : Mise en place et suivi de POP reptiles (suivi des transects avec plaques refuge) et de POP amphibiens (mise en place sur 5 mares de Gâtine) - SOS serpents : action de conservations et de communication
- **Mares du Poitou-Charentes** : Un travail de recherche des mares par photo aérienne/IGN/données d'autres organismes. 19 500 mares / points d'eau en Deux-Sèvres. Sélections de 8 mailles (7 sur 10 km) afin de vérifier leur présence et les caractériser. Nombre important de mares à caractériser sur ces 8 mailles en priorité et le reste du département
- **Flore et végétations de rivières** : Coordination PC par DSNE / 2023-2025 - Principaux objectifs : dresser un état des lieux de la **flore patrimoniale**, dresser un état des lieux des **communautés végétales**, créer un **protocole reconductible** et des **indicateurs**, **sensibiliser les acteurs de l'eau**
- **Des partenariats rivières** : Suivi depuis >15 ans des politiques rivières du 79 - Appui fort pour la restauration de continuité écologique + protection biodiversité par ses milieux - Principal soutien des sites Natura 2000 de vallée. Nvx projets : 2022-23 : Chauves-souris de 3 vallées et 2024-26 : Agrion de mercure de 4 vallées - De partenaire à porteur d'actions dans les contrats territoriaux : Argenton (suivis Odonates et Chauves-souris), Sèvre niortaise (Préservation des sources à Agrion de mercure Sèvre, Havres de paix loutre Autize et Sèvre, conservation des ZH prioritaires publiques de l'Autize), Thouet (Vers une analyse et action sur les ZH prioritaires ?)

- Et de nombreux projets structurants portés par des partenaires avec DSNE : Préservons les espaces naturels extraordinaires du Thouarsais, SIEDS, Nature (extra)ordinaire Saint-Pardoux Soutiers

Zoom sur le nouveau projet DSNE : vers la 1^{ère} maison de RNR de la Nouvelle-Aquitaine

- **Les objectifs** : accueillir le personnel de la réserve, compléter les outils pédagogiques déjà en place pour accueillir des groupes, stocker le matériel associé aux travaux et études
- **Les valeurs** : entrer la nature au cœur du bâtiment, attention particulière aux matériaux et intégration paysagère
- **Appui** du CAUE et de l'ABF ; suivi par un architecte maître d'œuvre
- **Ambitieux projet de 440 k€, à objectif fin 2024**

■ Temps d'échange avec la salle

Alexandre Boissinot, conservateur de la RNR des Antonins à DSNE, informe les adhérents que des chantiers participatifs seront organisés autour de la Maison de la Réserve avec les bénévoles et les habitants de Saint Marc la Lande notamment pour le sciage du bois et le bardage.

Dominique Salaun, nouvelle adhérente, niortaise mais arrivant d'Alsace, fait part de ses motivations pour la découverte de la nature et sa protection. Elle est intéressée pour participer à des chantiers et par les programmes de formation. Elle se déclare étonnée du niveau de connaissances apportées par l'association, la qualité et la quantité de ses projets, de son engagement avec d'autres partenaires.

Patricia Métois a adhéré pour participer à la protection de la nature et pour donner le goût à ses proches, notamment ses petits-enfants. Elle a déjà tenu des stands pour DSNE et y a pris beaucoup de plaisir.

Jean-Claude Gallard, nouvel adhérent du Nord Deux-Sèvres, est musicologue et travaille à partir des chants d'oiseaux. Il est propriétaire de 3 hectares avec un étang et engagé dans des actions pour la Fête de la Nature. Il est également très impressionné et trouve très intéressantes les activités de DSNE. Le niveau scientifique lui paraît bien supérieur à celui d'autres structures qu'il connaît par ailleurs dans les Alpes. Il alerte l'association sur la pollution sonore, notamment avec le bruit des avions présents à 70% dans les enregistrements sonores.

Pascale Jean Dit Berthelot indique qu'il y a une alerte dans Sentinelles de la Nature pour des bruits provenant d'une entreprise.

Klaus Waldeck confirme que dans la commission préfectorale qui étudie les projets industriels ou artisanaux, c'est un sujet qui apparaît souvent. DSNE qui est présente dans cette commission peut intervenir.

Delphine Batho, députée, signale le conflit existant dans le département sur le bruit de la ligne LGV. La réglementation prend en compte la moyenne des décibels et non le pic. En ville, il y a des obligations à respecter mais pas en milieu rural et les riverains de communes du Mellois ont déposé des réclamations auprès de l'exploitant LISEA. Elle rappelle également que la pollution de l'air est un problème de santé publique dans bon nombre de communes. Elle s'interroge sur l'existence ou non d'études scientifiques sur les impacts que le confinement a pu avoir sur la biodiversité.

Anne Faucher remercie les participants et clôt l'Assemblée Générale.

L'assemblée Générale se termine par un verre de l'amitié à 17h00.